CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Prestations de formation et VAE

Organisme de formation : LDNR
Raison sociale : LDNR (SARL)
Forme juridique : SARL au capital de 2 000,00 €
Siège social : BuroParc2, 150 rue de la Découverte, 31670 Labège
SIRET : 521 323 964 00036 | **RCS / RM :** RCS Toulouse
Numéro de déclaration d'activité (NDA) : 73310567731 auprès des services de la DREETS
Numéro de TVA intracommunautaire : FR 32 521323964
Email : contact@ldnr.fr | **Téléphone :** 05 61 00 14 85 | **Site web :** https://www.ldnr.fr

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») définissent les conditions dans lesquelles LDNR (ci-après le « Prestataire ») réalise des prestations de formation professionnelle continue, des actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) et, le cas échéant, des actions de formation financées au moyen du Compte personnel de formation (CPF).
Les prestations peuvent être financées directement par le bénéficiaire, par une entreprise, par un opérateur de compétences (OPCO), par une Région ou par tout autre financeur public ou privé.
Les présentes CGV s'appliquent sous réserve des dispositions légales et réglementaires impératives, des conditions particulières propres aux dispositifs de financement et des stipulations contractuelles spécifiques à chaque prestation.
Elles sont communiquées au Client avant la conclusion du contrat ou de la convention applicable.
Leur acceptation résulte de la signature du contrat, de la convention ou du devis accepté, ou de tout autre procédé valable permettant d'établir le consentement du Client.
Les conditions particulières convenues entre les parties prévalent sur les présentes CGV en cas de contradiction, sous réserve des dispositions légales impératives et des règles propres au financement concerné.
Pour les prestations financées par le CPF, les conditions générales et particulières en vigueur sur la plateforme Mon Compte Formation s'appliquent également.

Article 2 – Documents contractuels et entrée en formation

2.1. Formations financées par une entreprise ou un OPCO

La réalisation d'une action de formation professionnelle fait l'objet d'une convention conclue entre LDNR et l'acheteur de la formation, conformément aux dispositions applicables du Code du travail.

Lorsque la formation est réalisée pour un salarié, l'entreprise cliente demeure l'interlocuteur contractuel et financier de LDNR, sauf stipulation contraire expressément convenue.

La convention ou les documents contractuels précisent notamment la nature, l'objet, la durée, le programme, les modalités de déroulement, les moyens pédagogiques, les modalités de suivi, les modalités d'évaluation et le prix de la prestation.

L'entrée en formation intervient après accomplissement des formalités contractuelles et administratives nécessaires.

Une convocation précisant les dates, horaires, lieu et modalités pratiques de la formation est adressée au stagiaire dans un délai compatible avec l'organisation de l'action.

2.2. Formations financées par une Région ou un autre financeur public

Les modalités d'inscription, de sélection, d'entrée en formation, de facturation et de règlement sont déterminées par le marché, la convention, la décision de financement ou le dispositif applicable.

Lorsque le dispositif prévoit une sélection préalable, le candidat est informé de la décision prise à l'issue de celle-ci.

Les documents administratifs requis sont établis et transmis dans les délais prévus par le dispositif concerné. Les formalités nécessaires à l'entrée en formation sont accomplies avant le démarrage lorsque les règles applicables l'exigent.

Aucune somme ne peut être mise à la charge du stagiaire en dehors des sommes expressément prévues par les règles du financement et les documents contractuels applicables.

2.3. Formations financées à titre individuel

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle est conclu avant son inscription définitive et tout règlement de frais, conformément aux articles L. 6353-3 et suivants du Code du travail.

Ce contrat précise les mentions obligatoires prévues par la législation, notamment la nature, la durée, le programme, l'objet de la formation, les prérequis, les modalités de déroulement, les modalités de paiement et les conditions financières applicables en cas de cessation anticipée ou d'abandon.

2.4. Formations financées par le CPF

L'inscription à une formation financée par le CPF s'effectue au moyen de la plateforme officielle Mon Compte Formation.

La demande d'inscription, la proposition de commande, sa validation et les autres formalités sont réalisées selon les procédures et délais de la plateforme.

Les droits et obligations du titulaire du compte, de LDNR et de la Caisse des Dépôts sont régis par les conditions générales et particulières de Mon Compte Formation en vigueur à la date de l'opération concernée.

Les présentes CGV ne se substituent pas aux conditions applicables sur la plateforme et ne peuvent y déroger.

2.5. Accompagnement VAE

Les prestations d'accompagnement à la VAE font l'objet d'un contrat ou d'une convention précisant les objectifs, le contenu, les étapes, la durée estimée, les modalités d'accompagnement, le prix et les conditions d'interruption.

L'accompagnement constitue une obligation de moyens. LDNR ne garantit pas l'obtention d'une certification, laquelle dépend notamment de l'évaluation et de la décision du jury compétent.

Article 3 – Lieu, organisation et modalités pédagogiques

Les formations peuvent être réalisées dans les locaux de LDNR, dans les locaux de l'entreprise cliente, dans tout autre lieu adapté ou à distance.

Les modalités applicables à chaque action sont précisées dans le programme, la convention, le contrat ou les documents pédagogiques associés.

Pour les formations organisées dans les locaux du Client, celui-ci met à disposition les équipements et les conditions matérielles convenus, sous réserve des obligations de sécurité et des responsabilités respectives des parties.

Pour les formations à distance, LDNR précise les moyens techniques utilisés, les modalités d'accès aux contenus, les modalités d'assistance technique et pédagogique, les activités à réaliser, les modalités de suivi et les modalités d'évaluation.

Le stagiaire s'engage à disposer des équipements et de la connexion nécessaires lorsque ceux-ci sont à sa charge, et à respecter les consignes techniques et pédagogiques communiquées.

En cas de difficulté technique, le stagiaire informe LDNR dans les meilleurs délais afin de rechercher une solution adaptée.

L.D.N.R - *La Distance Nous Rapproche*
Immeuble Buroparc 2 – 150 rue de la Découverte - 31670 LABEGE - Tel : 05 61 00 14 85 - Fax : 09 72 15 22 73
SARL au capital de 2000 € - N°SIRET : 521 323 964 00036
Enregistré sous le n° 73 31 05677 31 auprès de la DREETS, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Article 4 – Droit de rétractation

4.1. Contrats de formation conclus à titre individuel

Pour les contrats conclus avec une personne physique qui entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le stagiaire bénéficie du délai de rétractation prévu par l'article L. 6353-5 du Code du travail, soit dix jours à compter de la signature du contrat.

Lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement, les règles du Code de la consommation sont également examinées selon la nature du contrat et leur articulation avec le régime spécifique du Code du travail. Le délai applicable est celui qui résulte des dispositions légales effectivement applicables au contrat concerné.

La rétractation est exercée selon les modalités prévues par la législation applicable. Lorsqu'il relève de l'article L. 6353-5 du Code du travail, le stagiaire notifie sa rétractation par lettre recommandée avec avis de réception.

Les coordonnées de notification sont les suivantes :

LDNR – BuroParc2, 150 rue de la Découverte, 31670 Labège
Courriel : contact@ldnr.fr

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai de rétractation applicable lorsque la législation l'interdit.

4.2. Formations financées par le CPF

Pour les formations financées par le CPF, le droit de rétractation et les modalités d'annulation sont exercés conformément aux conditions générales et particulières en vigueur sur Mon Compte Formation.

À la date de rédaction des présentes CGV, la version applicable de ces conditions doit être vérifiée au moment de chaque inscription. Le titulaire utilise les fonctionnalités et procédures prévues dans son espace personnel.

Les conséquences financières d'une annulation sont déterminées par les conditions applicables à la plateforme, notamment selon la date de l'annulation, la date d'entrée en formation et les éventuels motifs de force majeure reconnus.

4.3. Autres catégories de clients

Les entreprises clientes et les personnes agissant dans le cadre de leur activité professionnelle ne bénéficient pas automatiquement des mêmes droits de rétractation que les consommateurs ou les personnes concluant un contrat individuel de formation.

Les droits applicables sont déterminés selon la qualité des parties, la nature du contrat et les dispositions légales en vigueur.

L.D.N.R - *La Distance Nous Rapproche*
Immeuble Buroparc 2 – 150 rue de la Découverte - 31670 LABEGE - Tel : 05 61 00 14 85 - Fax : 09 72 15 22 73
SARL au capital de 2000 € - N°SIRET : 521 323 964 00036
Enregistré sous le n° 73 31 05677 31 auprès de la DREETS, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Article 5 – Tarifs, facturation et conditions de règlement

5.1. Tarifs

Les prix des prestations sont exprimés en euros et précisés dans le devis, le contrat, la convention ou la proposition de commande applicable.

Le prix convenu couvre les prestations expressément prévues dans les documents contractuels. Toute prestation supplémentaire fait l'objet d'un accord préalable entre les parties.

Le régime de TVA applicable est celui prévu par la législation fiscale en vigueur. Lorsque LDNR bénéficie de l'exonération de TVA applicable à la formation professionnelle continue, les factures mentionnent le fondement juridique exact de cette exonération.

5.2. Formations financées par une entreprise

Sauf stipulation contractuelle contraire, les factures sont payables à réception, dans le délai indiqué sur la facture et conformément aux règles légales applicables aux relations entre professionnels.

Le paiement est effectué par virement bancaire ou par tout autre moyen expressément accepté par LDNR.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé, sauf accord écrit contraire.

5.3. Financement par un OPCO

La prise en charge d'une formation par un OPCO dépend des conditions, plafonds et modalités fixés par l'organisme financeur.

Sauf disposition contraire prévue par la convention ou le dispositif applicable, le Client demeure redevable de la partie du prix qui ne serait pas prise en charge par l'OPCO.

Le Client est informé, avant le démarrage de la formation dans la mesure du possible, de la répartition prévisionnelle du financement et des conséquences financières d'un refus, d'une réduction ou d'une absence de prise en charge.

Les modalités de facturation et les éventuelles procédures de subrogation sont déterminées par l'accord de financement et les documents contractuels applicables.

LDNR ne peut garantir l'obtention d'un financement dont la décision relève de l'OPCO.

5.4. Financement par une Région ou un autre financeur public

La facturation et le règlement des prestations sont réalisés conformément au marché, à la convention, à la décision de financement ou au dispositif applicable.

L.D.N.R - *La Distance Nous Rapproche*
Immeuble Buroparc 2 – 150 rue de la Découverte - 31670 LABEGE - Tel : 05 61 00 14 85 - Fax : 09 72 15 22 73
SARL au capital de 2000 € - N°SIRET : 521 323 964 00036
Enregistré sous le n° 73 31 05677 31 auprès de la DREETS, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Toute participation financière éventuellement due par le bénéficiaire doit être expressément prévue par les règles du dispositif concerné et portée à sa connaissance avant son engagement.

5.5. Formations financées par le CPF

Le prix de la formation financée par le CPF est celui figurant dans la proposition de commande validée sur la plateforme.

La participation financière obligatoire, les éventuels compléments de financement et les sommes restant à la charge du titulaire sont traités exclusivement selon les modalités prévues par la plateforme et les textes applicables.

LDNR ne réclame pas de paiement parallèle au titulaire pour une somme déjà comprise dans le prix de la commande CPF, sauf lorsque la facturation distincte est expressément autorisée par les règles applicables.

5.6. Formations financées directement par un particulier

Pour les contrats individuels de formation relevant des articles L. 6353-3 et suivants du Code du travail, les paiements sont effectués conformément aux dispositions légales applicables.

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai de rétractation applicable.

À l'expiration de ce délai, le montant des sommes pouvant être demandées avant ou pendant la formation respecte les plafonds et modalités prévus par le Code du travail, notamment l'article L. 6353-6 lorsque celui-ci est applicable.

Le solde est réglé au fur et à mesure du déroulement de la formation, conformément à l'échéancier prévu au contrat.

5.7. Contestation d'une facture

Toute contestation d'une facture doit être adressée à LDNR par écrit, en précisant les motifs de la contestation et les éléments justificatifs disponibles.

Les parties recherchent une solution amiable dans les meilleurs délais. La contestation d'une facture ne dispense pas du paiement des sommes non contestées qui sont exigibles.

Article 6 – Retards de paiement et recouvrement

6.1. Clients professionnels

Pour les clients professionnels, tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application des pénalités de retard prévues par l'article L. 441-10 du Code de commerce.

Le taux appliqué est celui indiqué sur la facture ou dans les documents contractuels, sous réserve de respecter le minimum légal applicable.

L.D.N.R - *La Distance Nous Rapproche*
Immeuble Buroparc 2 – 150 rue de la Découverte - 31670 LABEGE - Tel : 05 61 00 14 85 - Fax : 09 72 15 22 73
SARL au capital de 2000 € - N°SIRET : 521 323 964 00036
Enregistré sous le n° 73 31 05677 31 auprès de la DREETS, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Les pénalités courent à compter du jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture, conformément aux dispositions légales applicables.

Une indemnité forfaitaire de quarante euros pour frais de recouvrement est due dans les conditions prévues par les articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce.

Lorsque les frais de recouvrement effectivement exposés dépassent cette indemnité, une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justificatifs, conformément aux dispositions légales applicables.

6.2. Clients particuliers

Pour les clients particuliers, les conséquences d'un retard de paiement sont déterminées conformément aux dispositions légales et contractuelles applicables au contrat concerné.

L'indemnité forfaitaire de recouvrement prévue pour les transactions entre professionnels n'est pas appliquée automatiquement aux particuliers.

Les frais de recouvrement et de procédure ne peuvent être réclamés que dans les conditions autorisées par la loi.

6.3. Suspension et résiliation en cas d'impayé

En cas de retard de paiement d'une somme exigible, LDNR peut adresser au débiteur une mise en demeure lui demandant de régulariser sa situation dans un délai raisonnable.

À défaut de régularisation, LDNR peut engager les mesures contractuelles ou judiciaires appropriées, dans le respect de la législation applicable et des droits du stagiaire.

Toute suspension de prestations futures ou résiliation est mise en œuvre conformément au contrat, aux dispositions légales applicables et aux règles du financement concerné.

Aucune mesure ne peut avoir pour effet de priver le stagiaire d'un droit impératif prévu par la loi ou par le dispositif de financement applicable.

Article 7 – Annulation, report, interruption et abandon

7.1. Principes généraux

Les conditions d'annulation et d'interruption sont déterminées selon la nature du contrat, la qualité du Client, le stade d'exécution de la prestation et le dispositif de financement applicable.

Toute demande d'annulation ou de report doit être adressée par écrit à LDNR, à l'adresse électronique ou postale communiquée dans les documents contractuels.

Pour les formations CPF, les procédures prévues sur Mon Compte Formation doivent obligatoirement être suivies.

L.D.N.R - *La Distance Nous Rapproche*
Immeuble Buroparc 2 – 150 rue de la Découverte - 31670 LABEGE - Tel : 05 61 00 14 85 - Fax : 09 72 15 22 73
SARL au capital de 2000 € - N°SIRET : 521 323 964 00036
Enregistré sous le n° 73 31 05677 31 auprès de la DREETS, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

7.2. Formations financées par une entreprise ou un OPCO

Pour les formations commandées par une entreprise, les conditions de report ou d'annulation sont précisées dans le devis, la convention ou les conditions particulières acceptées par les parties.

À défaut de conditions particulières, les parties recherchent prioritairement une solution de report ou de remplacement du participant.

Lorsque des frais d'annulation sont prévus, ils doivent être proportionnés, clairement portés à la connaissance du Client avant son engagement et conformes aux dispositions légales applicables.

Les sommes réclamées au titre d'une annulation ou d'un dédit ne sont pas imputées sur les fonds de la formation professionnelle lorsqu'une telle imputation est interdite par les règles applicables.

7.3. Formations financées directement par un particulier

Pour les contrats individuels de formation, les conséquences financières d'une cessation anticipée ou d'un abandon sont déterminées conformément aux articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail et aux stipulations du contrat.

En cas d'empêchement du stagiaire par suite d'un cas de force majeure dûment reconnu, les règles de rémunération des prestations effectivement dispensées prévues par l'article L. 6353-7 du Code du travail s'appliquent lorsque ce texte est applicable.

Aucune pénalité contractuelle ne peut avoir pour effet de priver le stagiaire des droits que lui reconnaît la législation.

7.4. Formations financées par le CPF

Les annulations, absences, interruptions et abandons sont traités conformément aux conditions générales et particulières en vigueur sur Mon Compte Formation.

Le stagiaire effectue les démarches requises sur la plateforme et transmet, le cas échéant, les justificatifs demandés.

LDNR réalise les déclarations nécessaires dans son espace professionnel et applique les règles de service fait, de règlement et d'indemnisation prévues par le dispositif.

Les conséquences financières dépendent notamment de la date d'annulation, de l'entrée effective en formation, du taux de réalisation et des éventuelles circonstances de force majeure reconnues.

Aucun frais supplémentaire ne peut être facturé au titulaire en dehors de ce que les règles applicables autorisent expressément.

L.D.N.R - *La Distance Nous Rapproche*
Immeuble Buroparc 2 – 150 rue de la Découverte - 31670 LABEGE - Tel : 05 61 00 14 85 - Fax : 09 72 15 22 73
SARL au capital de 2000 € - N°SIRET : 521 323 964 00036
Enregistré sous le n° 73 31 05677 31 auprès de la DREETS, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

7.5. Formations financées par une Région ou un autre financeur public

Les conséquences d'une absence, d'une interruption ou d'un abandon sont déterminées par les règles du marché, de la convention ou du dispositif de financement concerné.

LDNR applique les obligations de signalement, de suivi et de justification prévues par le financeur.

Aucune somme n'est mise à la charge du stagiaire en dehors des conditions expressément prévues par le dispositif applicable.

7.6. Force majeure

La force majeure est appréciée conformément aux dispositions légales applicables et aux stipulations du dispositif de financement concerné.

La partie qui invoque un cas de force majeure informe l'autre partie dans les meilleurs délais et fournit les justificatifs disponibles.

Les parties recherchent, lorsque cela est possible, une solution adaptée, notamment un report ou une adaptation de la prestation.

Les conséquences financières sont déterminées selon la législation, le contrat et les règles du financement applicables.

Article 8 – Annulation ou report par LDNR

LDNR peut être amenée à reporter ou annuler une session en raison de circonstances empêchant son organisation dans des conditions satisfaisantes, notamment l'indisponibilité imprévue d'un intervenant, un problème technique majeur ou un nombre insuffisant de participants lorsque cette condition a été annoncée préalablement.

En cas de force majeure, les conséquences sont déterminées conformément aux dispositions légales applicables.

LDNR informe le Client et les stagiaires concernés dans les meilleurs délais et propose, selon les circonstances, un report, une solution de remplacement ou le remboursement des sommes versées au titre des prestations non réalisées.

Pour les formations financées par le CPF, les opérations d'annulation, de report et de déclaration sont effectuées conformément aux conditions en vigueur sur Mon Compte Formation.

Pour les financements régionaux, publics ou OPCO, les conséquences de l'annulation ou du report sont également déterminées par les documents contractuels et les règles du financeur concerné.

Le présent article ne prive pas le Client ou le stagiaire des droits auxquels il peut prétendre en application des dispositions légales impératives.

L.D.N.R - *La Distance Nous Rapproche*
Immeuble Buroparc 2 – 150 rue de la Découverte - 31670 LABEGE - Tel : 05 61 00 14 85 - Fax : 09 72 15 22 73
SARL au capital de 2000 € - N°SIRET : 521 323 964 00036
Enregistré sous le n° 73 31 05677 31 auprès de la DREETS, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Article 9 – Responsabilité et assurance

LDNR met en œuvre les moyens pédagogiques, techniques et humains prévus dans les documents contractuels et assume les obligations légales et contractuelles qui lui incombent.

Sa responsabilité peut être engagée dans les conditions prévues par le droit applicable en cas de manquement à ses obligations.

Chaque partie demeure responsable des dommages dont elle doit légalement répondre.

LDNR ne peut être tenue responsable des dommages résultant exclusivement d'un fait imputable au Client, au stagiaire ou à un tiers, dans les limites autorisées par la loi.

Le Client veille à ce que les conditions matérielles relevant de sa responsabilité permettent le bon déroulement de la prestation, notamment lorsque la formation se déroule dans ses locaux.

LDNR déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant son activité, sous réserve des garanties, exclusions et limites prévues par son contrat d'assurance.

Article 10 – Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques originaux créés par LDNR et les contenus sur lesquels elle détient des droits sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

Sauf autorisation écrite préalable ou disposition légale contraire, le Client et le stagiaire ne peuvent reproduire, diffuser, commercialiser, adapter ou mettre à disposition de tiers ces contenus en dehors des usages autorisés.

L'accès aux supports est accordé pour les besoins de la formation et ne constitue pas une cession des droits de propriété intellectuelle.

Les contenus appartenant à des tiers restent soumis aux droits et licences applicables.

Le Client et les stagiaires s'engagent à respecter les droits de propriété intellectuelle de LDNR et des tiers.

Article 11 – Assiduité, règlement intérieur et documents de fin de formation

Le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur applicable, les consignes pédagogiques, les règles de sécurité et les modalités d'assiduité prévues pour la formation.

Pour les formations financées par un tiers, les justificatifs de présence, de participation et de réalisation sont établis et transmis conformément aux exigences du financeur.

En cas de comportement perturbant le déroulement de la formation, de manquement grave aux règles de sécurité ou de fausses déclarations ayant une incidence sur l'inscription, LDNR peut prendre les mesures adaptées à la situation, conformément au règlement intérieur et à la législation applicable.

L.D.N.R - *La Distance Nous Rapproche*
Immeuble Buroparc 2 – 150 rue de la Découverte - 31670 LABEGE - Tel : 05 61 00 14 85 - Fax : 09 72 15 22 73
SARL au capital de 2000 € - N°SIRET : 521 323 964 00036
Enregistré sous le n° 73 31 05677 31 auprès de la DREETS, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Sauf urgence ou impératif de sécurité, le stagiaire est mis en mesure de présenter ses observations avant toute mesure d'exclusion.

Les conséquences administratives et financières d'une exclusion sont déterminées conformément au contrat et aux règles du financement concerné.

À l'issue de la formation, LDNR remet au stagiaire les documents attestant de sa participation ou de son suivi, conformément à la nature de l'action et aux obligations applicables.

La délivrance d'une certification, d'un titre ou d'un diplôme est soumise aux conditions propres à la certification concernée. LDNR ne garantit pas l'obtention d'une certification lorsque celle-ci dépend d'une évaluation ou d'une décision d'un organisme tiers.

Article 12 – Données personnelles et confidentialité

LDNR traite les données personnelles nécessaires à la gestion administrative, pédagogique, financière et réglementaire des formations, ainsi qu'au respect de ses obligations légales.

Les données peuvent être transmises, dans la mesure nécessaire et conformément à la réglementation, aux financeurs, OPCO, organismes certificateurs, autorités compétentes et prestataires techniques intervenant dans la gestion des prestations.

Les informations détaillées concernant les finalités, les bases juridiques, les destinataires, les durées de conservation et les droits des personnes sont communiquées dans une notice de protection des données accessible à l'adresse suivante : [lien ou modalités d'accès à compléter].

Les personnes concernées peuvent exercer les droits qui leur sont reconnus par la réglementation applicable en contactant : [adresse électronique ou postale à compléter].

Elles disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), dans les conditions prévues par la réglementation.

LDNR et le Client s'engagent à préserver la confidentialité des informations non publiques échangées dans le cadre de la prestation, sous réserve des obligations légales ou réglementaires de communication.

L'utilisation du nom, du logo ou de toute autre référence identifiable d'un client à des fins de communication commerciale fait l'objet d'une autorisation préalable distincte lorsque celle-ci est requise.

Article 13 – Réclamations, médiation et règlement amiable des litiges

Toute réclamation relative à une prestation peut être adressée à LDNR par courrier à l'adresse du siège social ou par courriel à [adresse électronique à compléter].

LDNR examine la réclamation et s'efforce d'y apporter une réponse dans un délai raisonnable.

L.D.N.R - *La Distance Nous Rapproche*
Immeuble Buroparc 2 – 150 rue de la Découverte - 31670 LABEGE - Tel : 05 61 00 14 85 - Fax : 09 72 15 22 73
SARL au capital de 2000 € - N°SIRET : 521 323 964 00036
Enregistré sous le n° 73 31 05677 31 auprès de la DREETS, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Lorsque le Client agit en qualité de consommateur, il peut, après avoir adressé une réclamation écrite préalable à LDNR et dans les conditions prévues par le Code de la consommation, recourir gratuitement au médiateur de la consommation compétent dont relève LDNR.

Médiateur de la consommation : CM2C

Adresse : 49 rue de Ponthieu, 75 008 PARIS
Tel : 01 89 47 00 14
Site internet : https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php
Mail : litiges@cm2c.net

Les informations relatives à la médiation sont communiquées conformément aux obligations légales applicables.

Le recours à une procédure amiable ne prive aucune partie de son droit de saisir la juridiction compétente.

Article 14 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de difficulté, les parties recherchent prioritairement une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le litige est porté devant la juridiction compétente conformément aux règles légales de compétence matérielle et territoriale.

Aucune stipulation des présentes CGV ne déroge aux règles impératives applicables aux consommateurs ou aux autres catégories de clients.

Article 15 – Dispositions finales

Si l'une des stipulations des présentes CGV est déclarée nulle ou inapplicable, les autres stipulations conservent leur effet dans la mesure permise par la loi.

Les présentes CGV s'appliquent aux prestations commandées après leur communication et leur acceptation, sous réserve des dispositions légales applicables et des conditions particulières propres à chaque contrat.

La version applicable des CGV est celle portée à la connaissance du Client au moment de son engagement, sous réserve des règles légales relatives à leur modification.

L.D.N.R - *La Distance Nous Rapproche*
Immeuble Buroparc 2 – 150 rue de la Découverte - 31670 LABEGE - Tel : 05 61 00 14 85 - Fax : 09 72 15 22 73
SARL au capital de 2000 € - N°SIRET : 521 323 964 00036
Enregistré sous le n° 73 31 05677 31 auprès de la DREETS, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

ANNEXE : FORMULAIRE TYPE DE RÉTRACTATION (CLIENTS CONSOMMATEURS)

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter d'un contrat conclu à distance ou hors établissement dans le délai de 14 jours.)

À l'attention de : LDNR – BuroParc2, 150 rue de la Découverte, 31670 Labège – E-mail : contact@ldnr.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la formation ci-dessous :

- **Référence du devis / de la commande :**
- **Commandé le :**
- **Nom du Client consommateur :**
- **Adresse du Client consommateur :**
- **Signature du Client consommateur :** *(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)*
- **Date :**

L.D.N.R - *La Distance Nous Rapproche*
Immeuble Buroparc 2 – 150 rue de la Découverte - 31670 LABEGE - Tel : 05 61 00 14 85 - Fax : 09 72 15 22 73
SARL au capital de 2000 € - N°SIRET : 521 323 964 00036
Enregistré sous le n° 73 31 05677 31 auprès de la DREETS, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat